



COMITE SYNDICAL
du Syndicat du Bois de l'Aumône
Séance publique du 30 janvier 2023 (18h00)
A VERTAIZON
Liste des délibérations

Le 30 janvier 2023 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Vertaizon.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Cyril GONZALEZ est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PLUCHART Florence, RAYMOND Isabelle, ROULIN Franck, SAHUT Michel, GRENET Roland, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.
Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, GONZALEZ Cyril, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.
Communauté de Communes Plaine Limagne : MARTIN Frédéric, MAS Gilles, FUENTES Carmen, LE GOUGUEC Franck.
Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.
Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, CALET Didier.
Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, MEYNIER Cédric, PEREIRA Joao, DOUSSAUD Christophe.

Pouvoirs :

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à M. Gilles DOLAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	<i>A l'ouverture de la séance</i>	<i>A compter de la délibération n°03</i>	<i>A compter de la délibération n°05</i>
Nombre de délégués présents	51	50	49
Nombre de pouvoirs	1	1	1
Nombre de suffrages exprimés	52	51	50

LISTE DES DELIBERATIONS

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

- Dél. 2023-01** Information sur l'état des travaux de la CCSPL réalisés en 2022
- Dél. 2023-02** Adoption du Guide interne de la Commande Publique
- Dél. 2023-03** Evolution du service de gestion des incivilités

FINANCES

- Dél. 2023-04** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 et affectation provisoire : budget principal
- Dél. 2023-05** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 et affectation provisoire : budget annexe « tri et valorisation »
- Dél. 2023-06** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 et affectation provisoire : budget rattaché « SBA énergie »
- Dél. 2023-07** Adoption du Budget primitif 2023 : budget principal
- Dél. 2023-08** Adoption du Budget primitif 2023 : budget annexe « tri et valorisation »
- Dél. 2023-09** Adoption du Budget primitif 2023 : budget rattaché « SBA énergie »
- Dél. 2023-10** Fixation des taux de TEOM pour l'année 2023

PERSONNEL

- Dél. 2023-11** Adoption du Plan de formation au profit des agents du SBA
- Dél. 2023-12** Modification du tableau des effectifs

Au cours de cette assemblée, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2023-01 Information sur l'état des travaux de la CCSPL réalisés en 2022

Le Comité Syndical :

- Prend connaissance des travaux réalisés en 2022 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Prend acte de la communication du rapport retraçant les travaux de cette commission pour l'année 2022.

Dél. 2023-02 Adoption du Guide interne de la Commande Publique

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Accepte de valider le nouveau guide interne de la commande publique.

Dél. 2023-03 Evolution du service de gestion des incivilités

Le Comité Syndical, à la majorité :

- Accepte l'évolution du service de gestion des incivilités à compter du 31 mars 2023.

FINANCES

Dél. 2023-04 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 et affectation provisoire : budget principal

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la reprise du résultat de l'exercice 2022, par anticipation, dans le budget primitif du Budget Principal 2023 et son affectation provisoire :
- Dit que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- Précise que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2023-05 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 et affectation provisoire : budget annexe « tri et valorisation »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la reprise du résultat de l'exercice 2022, par anticipation, dans le budget primitif du Budget Tri et Valorisation 2023 et son affectation provisoire telle que proposée ci-dessus.
- Dit que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- Précise que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2023-06 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 et affectation provisoire : budget rattaché « SBA énergie »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la reprise du résultat de l'exercice 2022, par anticipation, dans le budget primitif du Budget rattaché SBA énergie 2023 et son affectation provisoire telle que proposée ci-dessus.

- Dit que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- Précise que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2023-07 Adoption du Budget primitif 2023 : budget principal

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des écritures du Budget Primitif du Budget principal de l'exercice 2023.
- Vote le présent budget principal par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement).
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Dél. 2023-08 Adoption du Budget primitif 2023 : budget annexe « tri et valorisation »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des écritures du budget primitif du budget annexe « Tri et Valorisation » de l'exercice 2023.
- Vote le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Dél. 2023-09 Adoption du Budget primitif 2023 : budget rattaché « SBA énergie »

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des écritures du budget primitif du budget rattaché « SBA énergie » de l'exercice 2023.
- Vote le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Dél. 2023-10 Fixation des taux de TEOM pour l'année 2023

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le taux de la TEOM pour l'année 2023 et le montant attendu de la part des EPCI percevant cette taxe pour le compte du Syndicat, selon l'état annexé à la présente délibération, à charge pour ces établissements de procéder au vote formel de leurs taux dans les délais légaux et de transmettre la délibération correspondante aux services fiscaux.

PERSONNEL

Dél. 2023-11 Adoption du Plan de formation au profit des agents du SBA

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le plan de formation pour l'année 2023.

Dél. 2023-12 Modification du tableau des effectifs

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.
- Décide la création et la suppression des postes correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président,
Lionel CHAUVIN

